Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 9 (1895)

Artikel: À propos de cimiers

Autor: Mulinen, W.-F. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744870

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A PROPOS DES CIMIERS

(Avec planche)

Certains héraldistes, en parlant des armes, se contentent d'indiquer les couleurs et meubles de l'écu ; ils en omettent une partie, on peut le dire, essentielle. Le chevalier ne se servait pour sa défense du casque pas moins que de l'écu, et comme il aimait à décorer son armure, il fit aussi un ornement du casque. On y attachait une branche d'arbre comme le chasseur le fait encore de nos jours, ou le vol d'un oiseau qu'on avait tiré, et les armoiries, étant devenues fixes, on répétait souvent les pièces de l'écusson sur le casque.

On appelait cette décoration cimier, parce qu'elle est la pièce la plus élevée des armoiries. La question ayant été souvent discutée, si les cimiers ne se portaient qu'aux tournois ou bien aussi à la bataille, on a démontré à l'évidence qu'il était réservé aux jours de fêtes pacifiques. Lorsque des chevaliers en portaient à la guerre, ce n'était que par exception : Les cimiers devant être d'une matière légère et par cela peu solide, un guerroyant aurait dû en prendre une provision avec soi. Quelques miniatures anciennes représentent des chevaliers portant casque et cimier ; mais l'artiste ne voulait alors dans ses dessins primitifs que distinguer le roi ou le héros, dont il écrivait l'histoire. Louis d'Anjou, roi de Naples, par exemple, et un autre prince sont, dans une peinture des statuts de l'ordre du Saint-Esprit, les seuls qui portent des cimiers. Une autre preuve de ce qu'ils étaient purement héraldiques, c'est que des femmes en ont eu dans leurs sceaux. Or, une femme n'allait pas à la bataille. Hâtons-nous d'ajouter qu'il y avait deux heaumes différents, celui de guerre et celui de parade. Ainsi des pierres tombales montrent des chevaliers coiffés de l'un, tandis que l'autre est sculpté à côté.

Depuis quelle époque les cimiers ont-ils été en usage ? Dans « Ebulo, Carmen belli Henrici contra Tancredum » (manuscrit de la bibliot. de la ville de Berne, du XIIe siècle) l'Empereur Henri a un casque très haut, orné d'une couronne, sur lequel une aigle est peinte (voir tableau, fig. 1). La figure assez connue de Godefroy Plantagenet, aussi du XIIe siècle, a un casque ou peut-être un bonnet orné d'un lion. S'il s'agit d'un bonnet, le lion était probablement brodé (fig. 2). Ce ne sont donc pas encore des cimiers proprement dits.

Encore au XIIIe siècle on peignait les casques ou les couvrait d'étoffe. (Voyez les exemples tirés de l'Histoire d'Alexandre le Grand, manuscrit de la bibliothèque de Leipzig (fig. 3, 4). En 1290 un cimier est décrit comme suit : Zwei Stangen mit Hermel (hermine) überzogen und oben ein Busch von schwarzen Hahnenfedern und sollich in kleinod haben sie auf dem helm in einer gelben kron oder in roth und weisser Seide gewunden wie ein Krantz. Voilà un des premiers exemples qu'on puisse citer.

Mais à cette époque les cimiers n'étaient pas encore la règle. Dans le célèbre Balduineum (1320) l'Empereur Henri VII qui n'y est peint qu'une fois avec son casque, n'a pas plus de cimier que les chevaliers ; dans une seule peinture, d'un tournois, ils portent des écrans (Schirmbretter). La règle ne tarda pas à devenir générale, à preuve la « Wappenrolle » que conserve la bibliothèque de Zurich, dont toutes les

armoiries sont pourvues d'un cimier. Dans la seconde moitié du XIVe siècle tout le monde en a, et maint bourgeois s'en choisit aussi. Ils sont tellement à la mode, que dans les sceaux on les voit seuls presque aussi souvent que les écussons seuls. Les exemples sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire d'en mentionner. Au XVe siècle on les aime encore, au XVIe ils commencent à disparaître avec les tournois.

Mais au fond, qu'est-ce qu'un cimier? D'après Menestrier il est « l'ornement du timbre, comme le timbre est celui de l'écu. Il est la pièce la plus élevée sur la tête du chevalier ; il tire son nom de l'assiette qu'on lui donne, comme nous donnons celui de cime à l'éminence d'une montagne. » Cette explication ressemble trop à une périphrase pour qu'elle soit claire. Les cimiers sont des ornements figurés du heaume, choisis pour se rapporter soit à l'écusson, soit à un souvenir personnel. Il s'en suit qu'ils ne sont pas aussi fixes que les écussons. Ils le sont si peu dans la première époque, qu'un héraldiste écrit même dans un abrégé du blason (1705) : Chacun peut faire son cimier et le changer à sa fantaisie.

Je ne crois pas cependant qu'il soit permis d'aller aussi loin. Un libre arbitre absolu n'a pas existé, si ce n'est au commencement, et dès le XVe siècle les cimiers sont héréditaires et fixes.

Le plus souvent on répétait le meuble de l'écusson. Pour les figures humaines, les animaux, les plantes c'était chose facile (fig. 5), mais pour les écussons aux pièces honorables il fallait recourir à d'autres moyens, aux cimiers auxiliaires (Hilfskleinode). Il y en a quatre espèces: les cors (fig. 6—13), les vols (14—24), les écrans (25—36), et les chapeaux (37—44), sur lesquels on pouvait facilement reproduire les pièces de l'écusson. Pour les premiers il est aisé de se demander s'ils ne dérivent pas de simples branches d'arbres (fig. 6, 7), les feuilles dont ils sont ornés rappelant du moins cette origine. Vols et cors portaient les couleurs de l'écusson et parfois le meuble. La forme des écrans et des chapeaux s'y prêtait mieux encore. L'essentiel était que l'écusson fut rappelé au casque.

Mais très souvent le cimier n'a pas de rapport du tout avec l'écusson. Il peut y avoir à cela deux raisons. La première, lorsqu'on avait accepté le cimier d'une autre famille, en gardant son propre écusson, ou qu'on avait gardé son cimier en acceptant un autre écusson. La seconde est plus arbitraire. Des souvenirs de famille, des qualités, des droits, des dignités, un parti politique, une amitié, un achat même, peuvent en être la source.

L'illustre maison de Lusignan, qui descendait selon ce que racontent les anciens, de la fée Mélisende, en portait l'image.

Les de Luternau, de Berne, dont les armes sont de sable à la fasce murée et crénelée d'argent, ont pour cimier un braque. La légende veut que leur ancêtre qui le premier avait escaladé les murailles d'Antioche reçut des Turcs le surnom « chien de chrétien ». Mais il est vraisemblable que ce cimier, qui est commun à d'autres familles encore, indique une prédilection pour le droit de chasse ou une aventure cynégétique.

Parmi les grands dignitaires de France plusieurs ont la marque de leur charge sur le casque. Celui du chancelier par exemple est surmonté d'un buste de femme représentant la France, celui du colonel-général de l'infanterie de 6 drapeaux, celui du colonel-général de la cavalerie de 4 cornettes. Les anciens électeurs de Saxe portaient pour

ARCHIVES HERALDIQUES

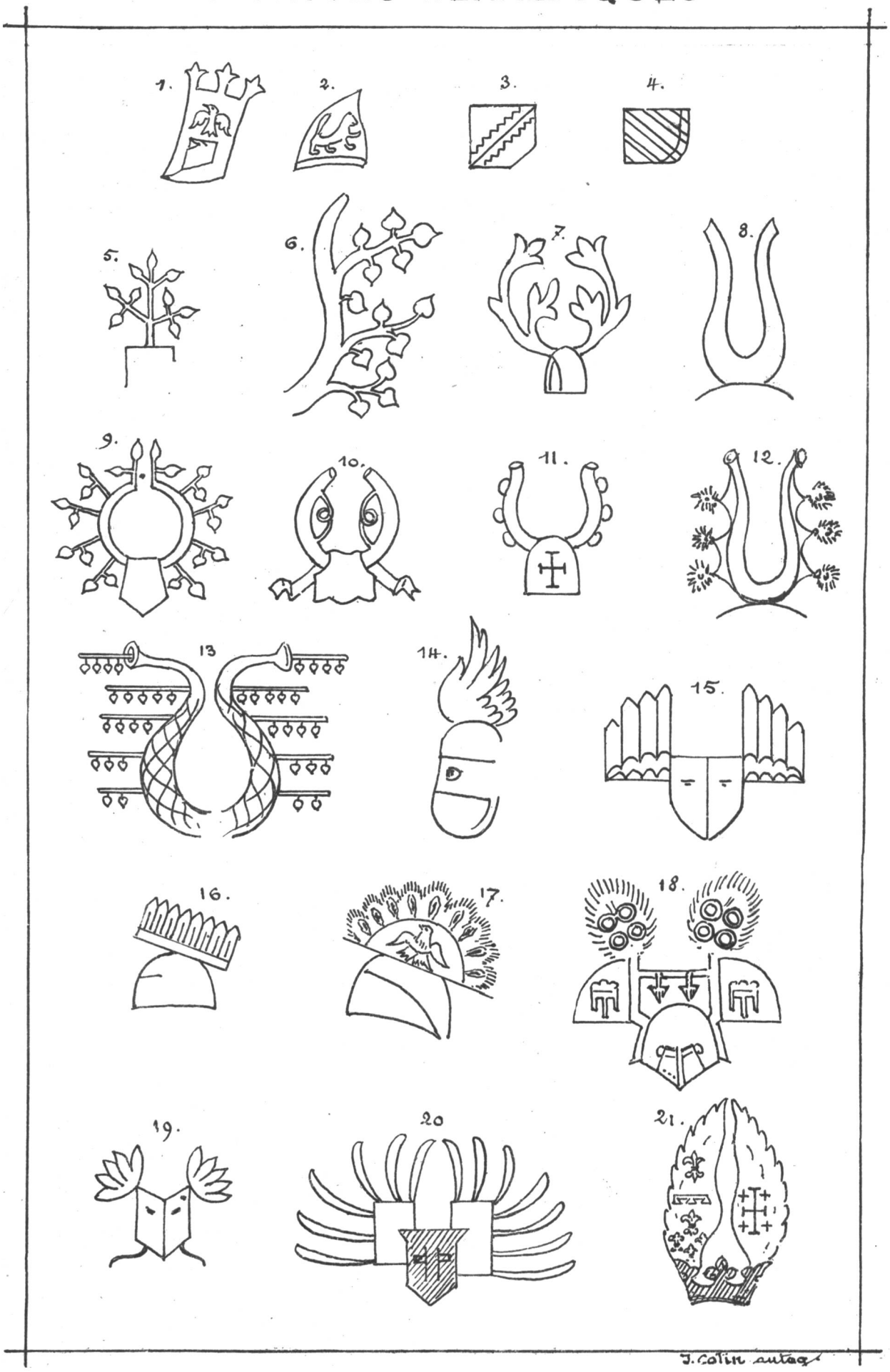

LES CIMIERS

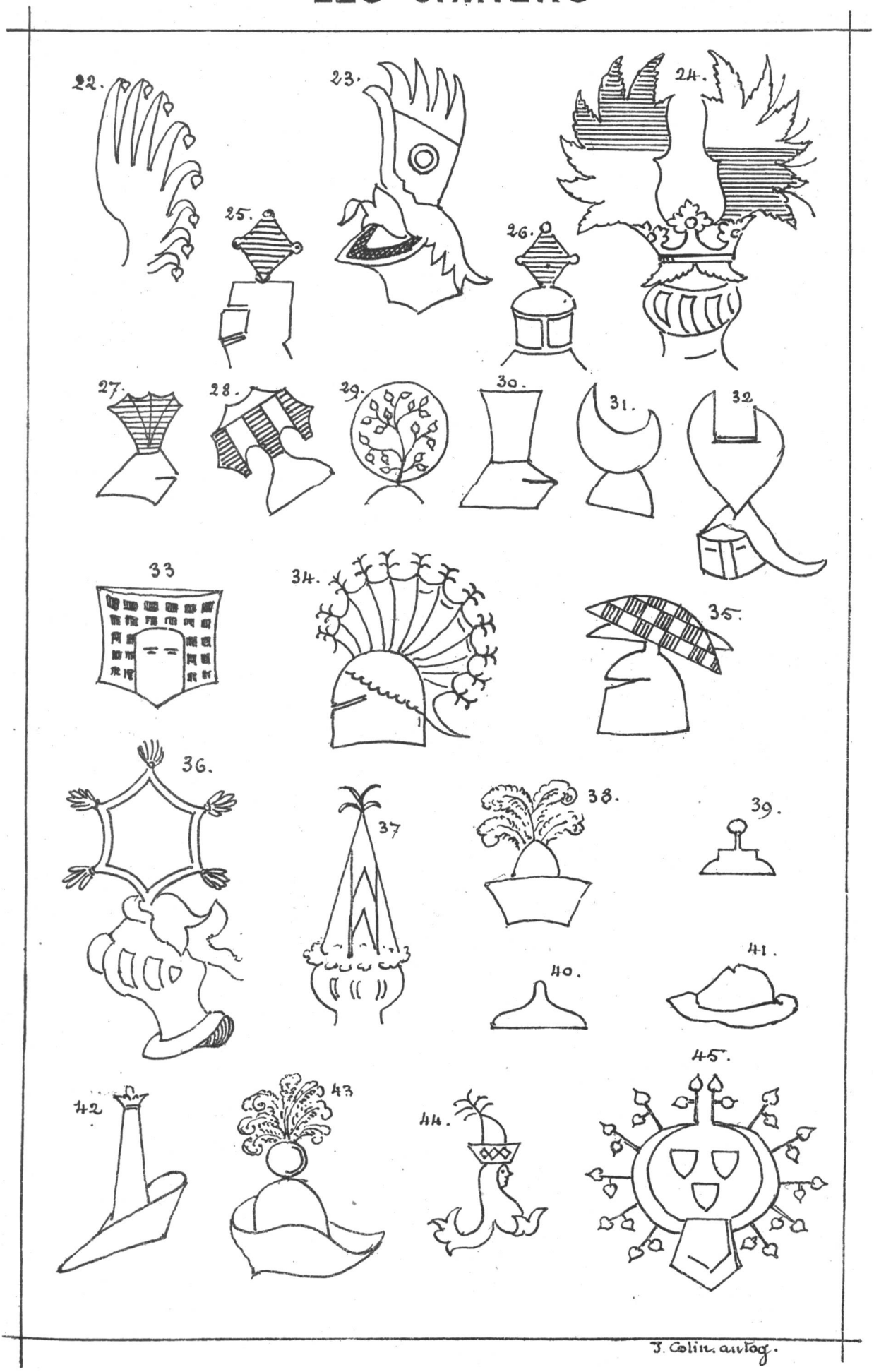
22.
23.
24.
25.
26.
27.
28.
29.
30.
31.
32
33
34.
35.
36.
37
38.
39.
40.
41.
42
43
44.
45.
J. Colin. autog.

cimier le haut chapeau, qui est celui de Saxe, entouré de deux cors ornés de petits drapeaux, appartenant à la dignité de maréchal.

Il va sans dire que beaucoup de cimiers ne s'expliquent plus. Si l'on pouvait remonter très haut, on en trouverait parfois la raison, soit dans une parenté, soit autrement.

Un fait assez curieux est que deux cimiers peuvent se réunir, comme nous venons de le voir chez l'électeur de Saxe. Là, il s'agit du cimier de la famille et de celui de la charge. Il y a eu des cas dans lesquels une femme réunit le cimier de sa famille à celui de son mari. La comtesse Agnès de Hohenlohe, épouse d'un Weinsberg, fit entourer les trois petits écus des Weinsberg par les deux cors de Hohenlohe (fig. 45). Louis d'Anjou, roi de Naples, dont nous avons déjà parlé, a pour cimier un vol, dont une aile porte de France brisé d'un lambel, et l'autre la croix de Jérusalem (fig. 21). Le comte palatin Louis de Bavière-Sponheim porte des cors losangés d'argent et d'azur (Bavière) qui entourent le lion d'or du Palatinat, de la couronne duquel sort un panache de paon (Sponheim). Citons un dernier exemple : La branche de la famille May, de Berne, qui possédait la seigneurie de Rued, en Argovie, portait un lion tenant une rame (Rued) dans ses griffes.

Plus tard on ajoutait l'écusson et le cimier, nouvellement acquis, à ceux qu'on portait déjà. De là l'usage des princes, non seulement d'écarteler leur écusson, mais de les surmonter d'une véritable collection de heaumes.

Les exemples les plus connus d'acquisitions de cimiers sont les suivants :

En 1286, l'évêque Brun de Brixen accorda à son neveu, le comte Konrad de Kirchberg, le cimier qu'il avait porté lui-même. En 1323, Eberhard de Widersberg transmit à Otton-le-Griffon et à ses héritiers écu, heaume et cimier (« das sie von rechter Sippe und Erbschaft billig führen »). On raconte déjà qu'en 1193 Eccon de Lichtenberg reçut le cimier de son oncle Jordan de Murach pour qu'il le porte en raison de l'amitié qui les unit. Il ne devait cependant pas le léguer à ses héritiers. Le roi Edouard III d'Angleterre doit avoir accordé en 1327 son cimier, une aigle, à Guillaume Montagu de Salisbury, qui le remit au fils du roi. Reinbrecht d'Ebersdorf reçut en 1341, après une querelle avec un nommé Gorig, le vol de ce dernier, qui ne put dès lors plus porter qu'un demi-vol et encore avec la condition que s'il mourrait sans laisser d'enfants, il ne le léguerait à personne. Le comte palatin Robert de Bavière accorda en 1353 à deux comtes de Nassau, ses neveux, son lion d'or, afin qu'ils le portassent entre leurs cors. L'un d'eux, le comte Jean, avait déjà reçu en 1344 le cimier d'un comte de Katzenelnbogen, pour le porter « par amour et amitié » durant sa vie. Vers le milieu du XVe siècle les Tischingen de Tischen acceptent leurs cognats, Wittich, comme collègues d'armes pour empêcher ces dernières de se perdre (damit ihr Name, Schild und Helm nit ganz abgang gerinne). En 1442, le comte Guillaume de Limbourg transmit à Gumprecht de Neuenar, fils de sa sœur, le comté de Limbourg avec heaume, écu, écusson, châteaux, pays, etc. Deux landgraves de Leuchtenberg vendirent à Guillaume et Jean d'Aichberg leur comté de Hals avec l'écusson ; ils continuèrent cependant à porter dans leur écusson les armes de Hals. Terminons par un acte de vente très curieux : En 1317, Lütold de Regensberg, des dynastes bien connus de Zurich, vendit au Burggrave Frédéric de Zol-

lern son cimier, un braque naissant, au prix de 36 livres. Voilà, je pense, la meilleure preuve de l'importance qu'on attachait aux cimiers.

Ajoutons encore, que les cimiers, n'étant pas soumis à des règles fixes, ils variaient dans la même famille, qui distinguait ainsi ses branches ou simplement ses membres. Les comtes de Werdenberg ou Montfort portent un braque, leur branche de Sargans une espèce de chapeau, celle de Heiligenberg un écran d'argent engrelé de sable, sur un coussin rouge ; une autre encore une mître. Trois d'Erlach portent à la même époque, au XIVe siècle, l'un un dragon naissant, le second un chapeau, le troisième une mître ; les comtes de Nidau deux têtes de cygnes ou un buste d'homme avec ou sans ailes ; les comtes de Kyburg un lion naissant à une crête dorsale ornée de boules ou un panache de plumes de paon. La famille d'Eptingen, de l'évêché de Bâle, doit avoir eu seize cimiers différents.

Dans les sceaux, écusson et cimier avaient la même valeur. Je me rappelle même un acte scellé par l'ancien avoyer de Berne, Jean de Bubenberg, et deux de ses fils, tous chevaliers. Le sceau du père ne porte que l'écusson, ceux des fils ont le casque et le cimier seulement.

Il résulte de ces notes recueillies ici que les cimiers ont aussi eu leur histoire en propre. De notre temps, alors qu'on se plaît à faire revivre la plus noble science du blason et que l'on publie les plus beaux ouvrages héraldiques, on ferait donc bien d'y vouer son attention plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. W.-F. de Mulinen.

NOTRE PLANCHE ARTISTIQUE

L'année dernière la ville de Neuchâtel a installé dans le vestibule central de son Musée des Beaux Arts trois immenses toiles du peintre L.-P. Robert, offertes à la Commune par un comité de souscripteurs. Ces tableaux, qui représentent la vie intellectuelle, la vie rustique et la vie industrielle de l'humanité transfigurées par l'avènement du Christ, ont fait une grande sensation et la ville de Neuchâtel a tenu à témoigner sa reconnaissance à l'artiste en lui décernant la bourgeoisie d'honneur.

La planche que nous offrons aujourd'hui à nos abonnés est une reproduction de l'acte d'agrégation exécuté sur parchemin par notre éminent collègue M. Chr. Bühler, à Berne.

Conçu dans le style du XIVe siècle, ce chef-d'œuvre d'enluminure porte à droite le texte de l'acte officiel avec les armes de la ville de Neuchâtel, d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent, l'écusson placé sur la poitrine d'un aigle éployé de sable, becqué et armé d'or, lampassé de gueules.

En marge, l'artiste a placé au centre le hérault d'armes de la ville de Neuchâtel, qui, d'une main, pose la couronne civique sur l'écusson de la famille Robert et de l'autre montre de son sceptre le texte de l'arrêté. Des deux côtés de la tête du hérault se trouvent les armes de la République Neuchâteloise et celles de la commune du Locle, d'où M. Robert est originaire. Plus haut est reproduite la façade du Musée de Neuchâtel surmontée de la figure du Christ, d'après le tableau central et de deux des figures principales des autres compositions du maître : l'abondance et l'ange du jugement.